

AVIS

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT 1209-A PLAN D'URBANISME – ANCIENNE VILLE DE GRAND-MÈRE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier adjoint de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

Règlement SH-777 modifiant le Règlement 1209-A, Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Grand-Mère

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement 1209-A, Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Grand-Mère afin de remplacer l'affectation « I3 – Industrie lourde » par une nouvelle affectation, soit l'affectation « I6 – Industrie et requalification », en bordure de l'avenue Chahoon, et définir les groupes d'usages compatibles dans cette nouvelle affectation.

Le règlement SH-777 est entré en vigueur le 28 janvier 2026, date de la délivrance du certificat de conformité du greffier adjoint.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Shawinigan, ce 4 février 2026

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint